



Direction générale du territoire et du logement

Direction du cadastre et de la géoinformation

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

par e-mail uniquement

Aux bureaux
d'ingénieurs-géomètres

Lausanne, le 6 décembre 2021

Bilan 2021 et perspectives

Madame, Monsieur,

En cette fin d'année, nous avons le plaisir de vous transmettre diverses informations relatives aux activités de la direction du cadastre et de la géoinformation (DCG). Cette année 2021 a été marquée par le maintien d'une forte activité en télétravail. Les mesures mises en place pour la vérification et le traitement des dossiers ont été maintenues et permettent aux bureaux de poursuivre leurs activités avec efficacité. Par ailleurs, les détails de l'organisation de la DGTL se trouvent à l'adresse www.vd.ch/dgtl.

Stratégie MO et ICDG

Le texte accompagnant la demande de crédit de CHF 43.6 millions, obtenu à l'automne 2020, explicite les orientations stratégiques pour la poursuite des travaux de MO et le développement de l'ICDG au cours des prochaines années. Ce crédit garantit le financement de nombreux travaux attribués au secteur privé. Les bureaux seront amenés à œuvrer activement dans le domaine des premiers relevés et de la mise à niveau. Ils seront également amenés à contribuer à la mise en œuvre de la LGéo en proposant des prestations dans les domaines de l'aménagement du territoire, des routes ou de l'environnement.

Travaux de mensuration officielle

Début de 2021, un recours à la CDAP a freiné la réalisation du programme de MO pendant plusieurs mois. Ce recours a également conduit la DCG à apporter des précisions supplémentaires dans les **normes** relatives aux **marchés publics**. Conformément à la stratégie de réalisation de la MO, les secteurs couverts par des numérisations de plans AF transitoires et par des numérisations non qualifiées sont désormais remplacés prioritairement par des nouvelles mensurations.

Courant 2021, trois entreprises de **premiers relevés** touchant sept communes ont été adjudgées par procédure ouverte. Deux entreprises combinées à des syndicats AF, concernant 5 communes, ont également été attribuées. Cet automne, des travaux préparatoires ont été lancés sur plusieurs secteurs du canton afin de lancer de nouvelles entreprises de premier relevé en 2022.

La **mise à jour périodique** en zone agricole et forestière de plaine se termine pour trois des quatre entreprises en cours (40'000 ha, 160 communes et 1'800 plans cadastraux). Conformément à la stratégie cantonale, les travaux de mise à jour s'orientent dorénavant vers les zones urbanisées. L'essentiel des opérations réalisées par les bureaux correspond à de la **mise à niveau** de mensurations numériques « anciennes », en adaptant les données existantes à MD01 et en les complétant par de nouvelles données imposées par les normes vaudoises les plus récentes. La DCG a lancé cinq entreprises courant 2021, pour une surface de 1'230 hectares sur 41 communes. Cinq nouvelles entreprises de mise à niveau sont prévues pour 2022.

Direction du cadastre et de la géoinformation
Courrier aux bureaux d'ingénieurs géomètres
Bilan 2021 et perspectives

La page WEB consacrée à la **vérification** des données de la MO a été complétée avec une documentation générale sur l'outil VeriVD. Cet outil est utilisé par les bureaux en complément du checker Interlis afin de vérifier les entreprises de premier relevé, de mise à jour périodique ou de mise à niveau.

Mise à jour permanente – MO

Le nombre de **dossiers de mutation** correspond à celui des dernières années. Des informations plus détaillées seront transmises début 2022 aux bureaux. Les flux restent d'une grande variabilité et l'organisation mise en place lors de la pandémie permet de traiter les dossiers de mutation foncière dans un délai de 2 jours.

La stratégie de reprise automatique des mutations au format Interlis lancée depuis plusieurs années se poursuit au vu des avantages procurés par ce format. Le **seuil Interlis** sera abaissé à **20 points tous thèmes** confondus pour tous les dossiers livrés à la DCG dès le 1^{er} février 2022. Ce nouveau seuil doit inciter les derniers bureaux n'ayant pas encore adapté leur processus à franchir ce pas.

Fin 2020, l'informatique cantonale avait décidé de mettre en place une authentification forte à deux facteurs pour accéder à **ConverCe**. Courant 2021, la DCG a œuvré à la mise à jour de l'application pour que les collaborateurs des bureaux puissent s'affranchir des contraintes liées à l'envoi de SMS lors de chaque connexion. Une solution a été identifiée et les tests effectués cet automne avec un bureau privé ont été concluants. De plus amples informations vous seront également communiquées tout prochainement.

Fin 2021, les **zones de tensions négligeables** ont fait l'objet d'une mise à jour. Il importe de consulter les vecteurs mis à disposition sur www.geoportail.vd.ch, car ceux-ci contribuent à identifier d'éventuelles distorsions locales au niveau des points limites et des points fixes, dans le but de prendre les bonnes décisions quant à une adaptation locale ou non. La directive sur l'utilisation de GNSS pour la détermination de points de détail en mensuration officielle ou la recommandation pour l'application des transformations géométriques en mensuration officielle restent la référence dans ce domaine. Les pages WEB dédiées aux informations pour les professionnels de la MO donnent toutes les informations utiles sur ce sujet.

Infrastructure cantonale de géodonnées – ICDG

L'infrastructure cantonale de géodonnées poursuit son développement avec l'adjonction de nouvelles géodonnées de base en 2021. Le **guichet cartographique** a été alimenté par des données relatives à la pollution par la dioxine dans la région lausannoise.

L'acquisition de la couverture cantonale en géodonnées **bathymétriques** a été freinée en raison des conditions météorologiques défavorables. Les rives des lacs de Morat et de Joux seront donc acquises en 2022.

La diffusion des données cadastrales dans le cadre de référence MN03 a été arrêtée en mars dernier. L'ensemble de l'offre des géodonnées ne sera diffusée plus que dans le nouveau cadre de référence **MN95** dès le 1^{er} janvier 2022.

Le **cadastre RDPPF** a été complété par de nouvelles données relatives aux réserves forestières, aux alignements des installations électriques à courant fort et aux zones réservées des lignes d'une tension nominale égale ou supérieure à 220 kV. Le portail www.rdppf.vd.ch est entré dans une nouvelle phase de développement avec la planification de nouvelles fonctionnalités pour les années à venir, telles que la recherche documentaire, les restrictions en projet ou avec effet juridique anticipé.

Direction du cadastre et de la géoinformation
Courrier aux bureaux d'ingénieurs géomètres
Bilan 2021 et perspectives

Enfin, la tâche d'intégration des données **NORMAT2** dans la BDAT (base de données de l'aménagement du territoire) a été confiée à la DCG et la migration des données du standard NORMAT1 vers NORMAT2 a été réalisée avec succès en novembre dernier.

A toutes fins utiles, nous rappelons que le **dxg geobat** est un format en fin de vie, qui n'évolue plus depuis plusieurs années. Les objets ou couches qui ont été introduits récemment dans la mensuration officielle ne s'y trouvent donc pas. Par conséquent, nous encourageons vivement les professionnels de la MO à ne plus utiliser ce format qui devrait être prochainement remplacé par un format dxg simplifié et à ne recourir plus qu'à des fichiers Interlis pour tous les travaux de mensuration officielle.

Dispositions de fin d'année

En application du principe d'échéance, toutes les **prestations** réalisées en **2021** devront être facturées et transmises à la DCG au plus tard **pour le 12 janvier 2022**.

Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à consulter notre site web sous <https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/cadastre-et-geoinformation/>

Tout en vous remerciant de relayer ces informations dans vos bureaux, nous vous remercions pour votre collaboration et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année 2022.

Le Géomètre cantonal



Cyril FAVRE